



Le jeudi 19 février 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 13 février 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mme Colette GRASER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mmes Karine VIENNE épouse DUTOIT, Delphine BERNADAT, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie-France TAILLEFER (M. Pierre BOURGOIS), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ (Mme Delphine BERNADAT)

Absent excusé : M. Jean-Max LEFEBVRE

N° 15-2-13

Voirie

Dénomination de la voie
desservant un ensemble immobilier
dénommé « La Quenouille ».

Rapport de M. Bernard JEAN-BAPTISTE,
Adjoint au Maire

Un programme intégrant la production de 80 logements ainsi que des surfaces destinées à accueillir des activités est en cours de réalisation sur un terrain sis avenue du Général de Gaulle.

Une voie privée se raccordant sur l'avenue du Général de Gaulle et aboutissant en impasse à une aire de retournement assurera la desserte de cette opération sur une longueur de 190m environ.

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à procéder à la dénomination de cette voie.

Il est donc proposé de dénommer la voie objet de la présente délibération :

Allée des Drapiers

Cette dénomination sera matérialisée au moyen d'une plaque de rue.

Travaux préparatoires
Conseil d'Administration du 3 février 2015
Commission Générale du 10 février 2015



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire